



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 2 OCTOBRE 2023 À 8 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE**

### **SONT PRÉSENTS :**

M<sup>mes</sup> Janie Tremblay, conseillère  
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller  
Denis Bernier, conseiller  
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Claude Crépeau, directeur général  
Me Louis-André Garceau, greffier

### **LA SÉANCE EST OUVERTE**

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

#### **2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.1**  
2023-10-327

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023 – ADOPTION**

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Denis Bernier**

#### **IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé et prendre acte du dépôt de l'avis de convocation dûment notifié.

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

#### **2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 octobre 2023 –  
Adoption

#### **3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **4.0 AFFAIRES COURANTES**

#### **4.1 ADMINISTRATION**

4.1.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 005 000 \$ qui sera réalisé le 16 octobre 2023 (ouverture des soumissions 3 octobre 2023)

## 5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le président de la séance, monsieur le maire, Robert Bibeau, invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Aucune question n'a été posée.

### 4.0 AFFAIRES COURANTES

#### 4.1 ADMINISTRATION

##### 4.1.1

2023-10-328

#### APPROBATION – TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

**ATTENDU** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Charles-Borromée souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 005 000 \$ qui sera réalisé le 16 octobre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
935-2006	591 700 \$
942-2006	124 000 \$
943-2006	41 800 \$
966-2007	66 300 \$
979-2008	1 285 800 \$
1010-2009	557 800 \$
1022-2010	29 500 \$
1038-2011	250 900 \$
2236-2023	57 200 \$

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence; et

**ATTENDU** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 979-2008, 1010-2009, 1022-2010 et 1038-2011, la Ville de Saint-Charles-Borromée souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

**Sur la proposition de Robert Groulx**  
**Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 octobre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 avril et le 16 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière  
179, RUE SAINT-PIERRE SUD  
JOLIETTE, QC  
J6E 5Z1

8. Que les obligations soient signées par le maire et le greffier ou le trésorier. La Ville de Saint-Charles-Borromée, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.
9. **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 979-2008, 1010-2009, 1022-2010 et 1038-2011 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 octobre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 10.0

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 8 h 05.

(Signé)

\_\_\_\_\_  
**M. Robert BIBEAU**  
Maire

(Signé)

\_\_\_\_\_  
**Me Louis-André GARCEAU, avocat**  
Greffier